

Présents :	12
------------	----

ÉTAIENT PRESENTS :

SDE35 : Olivier Dehaese, Président ; Isabelle Faisant

CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie) : José Ferrezuelo

CCI Ille-et-Vilaine : Michel Menny

UFC Que Choisir : Josselyne Théaudin

ÉTAIENT PRESENTS EN VISIO :

SDE35 : Jean-Claude Beline, Daniel Guillotin, Christelle Loncle, Vice-Président(e)s

ENERGIE PARTAGÉE – ENERCOOP : Nicolas Debray

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

SDE35 (agents) : David Clause, Elodie Faussurier, Gaëlle Vaidy (secrétariat)

Energ'IV : Antoine Thérain (à partir du point 3)

ORDRE DU JOUR

1. **Rapport d'Activité 2020 du SDE35**
2. **Synthèse de l'audit sur les colonnes montantes électriques et sur les raccordements en communes urbaines**
3. **Autoconsommation collective : projets de Langouët et Melesse**

Le Président du SDE35, Olivier DEHAESE, ouvre la séance par l'accueil des membres présents et rappelle les points qui seront abordés ce jour.

Un tour de table est proposé permettant à chacun de se présenter.

Les supports de présentation utilisés lors de la réunion sont intégrés à ce compte rendu via des liens cliquables.

1. Rapport d'Activité 2020 du SDE35

Présentation de David CLAUSSE

Le support présenté lors de la CCSPL est disponible en cliquant sur le lien suivant :

<https://sharing.oodrive.com/share-access/sharings/C5mYPP5R.rkkKk2k0>

(Lien valide jusqu'au 30/06/2022)

- Cette année 2020 a été marquée par la mise en place d'un nouvel exécutif. Des formations en ligne ont été dispensées aux élus, couvrant l'ensemble des métiers du SDE35. 8 commissions thématiques ont été mises en place.

- Retour sur les faits marquants :
 - Négociation du contrat de concession avec Enedis et EDF
 - 1^{ère} station de distribution de Biogaz pour véhicules
 - Programmes ACTEE 1 et 2
 - Réorganisation due au Covid
 - 1^{ère} boucle d'autoconsommation à Langouët

- Rappel des 7 missions stratégiques du Syndicat

Les finances du SDE35 en 2020

D'où vient l'argent ?

Taxe sur l'électricité	10 134 032 €
Participations FACE*	603 258 €
Participation des collectivités et tiers	3 521 013 €
Redevances ENEDIS-EDF	4 017 257 €
Récupération TVA	1 532 601 €
Participation maintenance Eclairage Public	1 283 888 €
Reversement Part Couverte par le Tarif (PCT) par Enedis	843 798 €
Autres recettes	1 121 542 €
Participation ENEDIS (art. 8)	515 000 €
Subventions état et région bornes de recharge	482 917 €

TOTAL DES RECETTES RÉELLES (HORS RÉSULTAT) 24 056 006 €

BAISSE DES RECETTES LIÉES À LA CRISE COVID
Malgré le contexte de crise sanitaire de l'année 2020, le SDE35 a été en mesure de maintenir un niveau important d'investissement. Si les communes n'ont pas fait, en revanche, les travaux réalisés (payés en 2020) sont en recul par rapport à 2019 de 9 millions d'euros (hors réseaux confondus (réseau électrique, infrastructures d'éclairage, télécommunications...)). Mais le compte administratif de l'année 2020 est surtout marqué par une baisse conjoncturelle des recettes: les participations du FACE n'ont pas été appelées en 2020 (soit une recette de plus de 5 millions qui ne sera comptabilisée qu'en 2021).

Où va l'argent ?

MISSIONS	DÉPENSES
1 Réduire les consommations énergétiques	8 278 293,41 €
2 Améliorer l'efficacité énergétique	18 877 901,41 €
3 Développer les énergies renouvelables	182 395,91 €
4 Développer la relation aux usagers	135 690,97 €
5 Mutualiser les moyens et les expériences	1 377 445,47 €
6 Assurer le contrôle de concessions	97 378,82 €
7 Développer des moyens généraux adéquats	2 366 208,07 €
TOTAL DES DÉPENSES	31 315 284,06 €

Zoom sur

les investissements pour les travaux en 2020, 22,2 M€ dont :

- 1,6 millions d'€ pour les réseaux électriques
- 5,4 millions d'€ pour l'éclairage public
- 0,75 million d'€ sur les infrastructures de télécommunication
- 0,01 million d'€ sur les infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification est financé par les distributeurs d'électricité en France et aide les collectivités rurales en charge de réseaux de distribution d'électricité dans le financement des travaux d'amélioration de ces réseaux.

Syndicat départemental d'énergie 35

Village des collectivités d'île-et-vilaine - 1 Avenue de tize - cs 43003 35236 Thorigné-fouillard
o T o ail. sde35@sde35.fr o https://www.sde35.fr/



LE SDE35 EN BREF
Le SDE35 est un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département privilégiant la synergie des territoires ruraux et urbains. Il œuvre au quotidien aux côtés des élus locaux pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent.

STATUT
Crée en 1964
syndicat mixte composé de 333 communes, de 5 EPCI et de Rennes Métropole

COMPOSITION
299 membres

FONCTIONNEMENT
61 agents répartis en 9 pôles
Les moyens généraux, la communication, l'informatique, et le SIG, les concessions, l'éclairage, les travaux, les études et l'urbanisme, la topographie, l'énergie et la mobilité

BUDGET
31M€ dont 22,2M€ consacrés à des travaux d'investissement

GOVERNANCE
1 président
1 comité syndical
7 vice présidentiels
8 commissions thématiques

COMPÉTENCES
Développement des réseaux de gaz naturel en milieu rural
Développement de la mobilité durable et des énergies renouvelables
Accompagnement de la transition énergétique des territoires
Garant du service public de l'électricité
Gestion de l'éclairage public



Faits marquants en 2020

Élections des nouveaux délégués au SDE35
Une nouvelle page se tourne pour notre syndicat, avec une nouvelle équipe fortement renouvelée (plus de 70 %), féminisée (un tiers de déléguées et les premières Vice-Présidentes) et rajeunie avec une moyenne d'âge de 52 ans.

Négociation du prochain contrat de concession avec ENEDIS et EDF
Le travail a repris fin 2020 afin de résoudre les désaccords importants qui avaient conduit à l'arrêt des négociations fin 2019.

Inauguration de la première boucle d'autoconsommation
Le projet de Langouët, labellisé SMILE, est le premier projet d'autoconsommation collective en Bretagne mené directement par et avec les habitants. L'inauguration a été l'occasion de réunir tous les partenaires du projet.

Lauréat des appels à projet ACTEE 1 et 2
La candidature portée par le SDE35 en association avec 3 territoires bretons est lauréate de l'appel à projet ACTEE 2. Ce qui permettra de mobiliser 1 million d'euros sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Inauguration de la première station bioGNV
Cette première réalisation ouvre le pas à une ambition bien plus large de couvrir l'ensemble du département d'un réseau de stations.

Des missions stratégiques au service des territoires pour le développement de la transition énergétique en Ile-et-Vilaine

MISSION 1 : RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Permettre aux communes de mieux maîtriser leurs consommations liées à l'éclairage public.

CHIFFRES CLÉS EN 2020

28 opérations d'éclairage achevées
1750 km linéaire de réseau d'éclairage public exploité
8 M€ investis en 2020 pour des travaux de rénovation et de modernisation du réseau d'éclairage public.

La compétence Eclairage public du SDE35

Fin 2020, 189 collectivités font confiance au SDE35 pour la gestion de leur patrimoine d'éclairage public (60 000 points lumineux). L'arrivée de 6 nouvelles communes en 2020 a nécessité la réalisation d'un état zéro de leur patrimoine : collecte des données existantes, recensement et diagnostic des points lumineux et des armoires et intégration dans la base SYECL. Ces données cartographiques sont ensuite mises à disposition de chaque commune via l'interface web de maintenance.

En 2020 a été édité, pour chaque commune, un rapport d'activité annuel du service éclairage intégrant des préconisations de renouvellement.

MISSION 2 : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité, en particulier en milieu rural. Développer de nouvelles mobilités compatibles avec la transition énergétique.

CHIFFRES CLÉS EN 2020

462 opérations de travaux (effacement, renforcement, extension, sécurisation) réalisées sur le réseau électrique en 2020
4 expérimentations sur la mobilité H2 initiées en 2020
103 bornes Béa - Ouest Charge disponibles dans le 35
18 950 charges réalisées en 2020
6 Projets de station bioGNV

Mobilités bas-carbone

- En 2020, le SDE35 a signé des accords d'itinérance avec d'autres opérateurs de mobilité afin de permettre à de nouveaux utilisateurs d'accéder aux bornes Béa avec leur badge habituel. 12% des charges ont été réalisées en itinérance.
- Afin d'accompagner l'augmentation du nombre de véhicules électriques en circulation, le SDE35 a voté en 2020 un plan de déploiement complémentaire 2020-2021 pour un montant d'investissement d'environ 400 000 €.
- Après la mobilité électrique, le SDE35 s'engage sur le déploiement de stations de recharge Gaz (GNV) et Hydrogène afin de compléter son offre en matière de mobilité durable.

MISSION 3 : DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Massifier le développement des projets d'EnR via Energ'IV et accompagner les communes et les EPCI pour développer le potentiel EnR de leur territoire.

CHIFFRES CLÉS EN 2020

6 millions d'euros de capital
10 prises de participation d'Energ'IV : photovoltaïque au sol, boîtier, méthanisation, coopératives citoyennes, mobilité bas carbone
29 études de potentiel photovoltaïque réalisées en 2020
5 collectifs citoyens accompagnés par Energ'IV
2 boucles d'autoconsommation

MISSION 5 : MUTUALISER LES MOYENS ET LES EXPÉRIENCES

Apporter un appui technique aux collectivités et favoriser les mutualisations techniques et financières

CHIFFRES CLÉS EN 2020

313 collectivités adhérentes au groupement d'achat d'énergie (gaz et électricité)
859 sites approvisionnés en gaz (83 Gwh)
4 572 sites approvisionnés en électricité (88 Gwh)

Les actions engagées par le SDE35 en 2020

Pour accompagner les collectivités concernées, par les nouvelles réglementations de la loi Énergie Climat de 2019, le SDE35 a lancé en 2020 une nouvelle consultation pour les sites C5 (inférieurs ou égaux à 36kVA, ex tarifs bleus), pour la période 2021-2022.

MISSION 4 : DÉVELOPPER LA RELATION AUX USAGERS

Participer à la démocratie de proximité avec la mise en place d'instances de concertation et le soutien de projets de solidarité

CHIFFRES CLÉS EN 2020

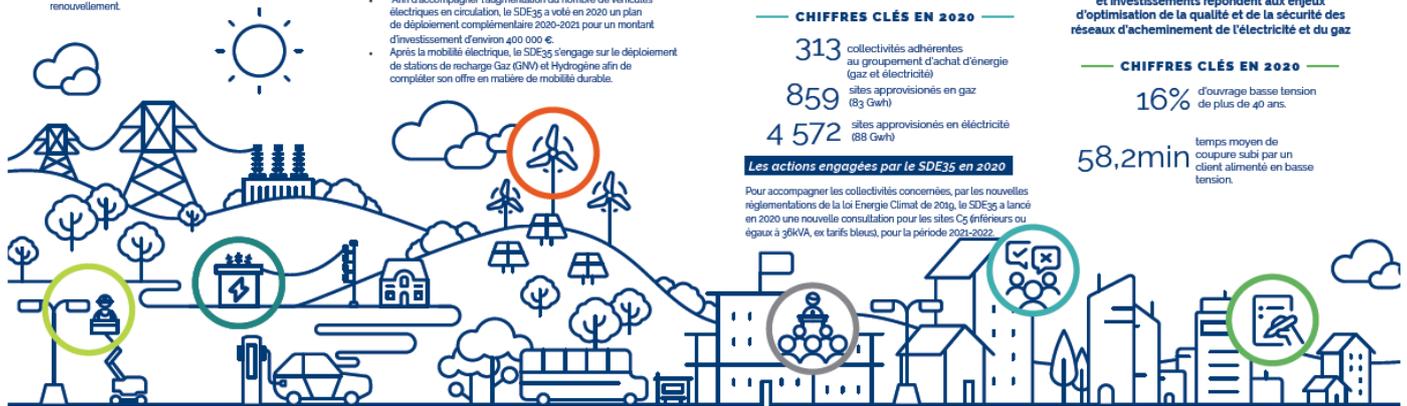
1 projet de coopération décentralisée subventionné en 2020 pour un montant total de 3 200€ euros au Niger dans la localité de Dankassari.
95000€ pour lutter contre la précarité énergétique via le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

MISSION 6 : ASSURER LE CONTRÔLE DE CONCESSIONS

Suivre et évaluer l'activité déléguée aux concessionnaires Enedis, EDF et demain les opérateurs gaz, en vérifiant que les moyens et investissements répondent aux enjeux d'optimisation de la qualité et de la sécurité des réseaux d'acheminement de l'électricité et du gaz

CHIFFRES CLÉS EN 2020

16% d'ouvrage basse tension de plus de 40 ans.
58,2min temps moyen de coupure subi par un client alimenté en basse tension.



■ Questions / Remarques :

Bornes de recharge de véhicules électriques :

- **Qui sont les 990 abonnés au réseau BEA ?**

-> Ce sont essentiellement des particuliers, habitant le département ou pas. L'utilisation des bornes est possible en achetant une carte (on ne paie que si l'on s'en sert) ou par abonnement sur d'autres supports comme sur la carte Korrigo par exemple. Les abonnés sont ceux qui s'inscrivent en choisissant l'Ile-et-Vilaine comme département de référence, chaque Syndicat étant propriétaire de ses bornes. Les bornes sont utilisables sans être abonné, elles sont ouvertes à l'ensemble des supports existants pour les utilisateurs de France ou d'Europe.

- **Unification Bretagne / Pays de la Loire, mais qu'en est-il à l'échelle de l'Europe ?**

-> Les prises des bornes sont normalisées, compatibles avec les véhicules étrangers. L'accès aux bornes se fait soit par système de badge soit par téléphone. Ainsi, un étranger peut passer par l'application OuestCharge qui permet une recharge sans abonnement, ou posséder un badge européen. Pas de terminal de carte bancaire.

Le problème qui persiste sur le réseau de bornes est celui de la communication et des pannes récurrentes.

Le système reste perfectible malgré un bon taux de disponibilité des bornes qui s'élève à 90%.

- **Quel est le coût d'une recharge ?**

-> Le montant est très différent d'une voiture à l'autre.

0,20€ /kW sur une borne lente (->0,22€ au 1^{er} janvier 2022)

0,30€ /kW sur une borne rapide (->0,32€ au 1^{er} janvier 2022)

Le coût chez soi est de 0,15€ à 0,16€, c'est ce qui doit être privilégié, cependant l'objectif reste la facilitation de la charge sur les territoires.

Les prochaines bornes ultra-rapides déployées seront autour de 0.45€ ou 0.50€ /kW avec une charge possible en 1/4h.

La couverture en Bretagne aujourd'hui est plutôt bonne mais il faut continuer le déploiement car le nombre de véhicules augmente.

Actuellement, ce sont 120 bornes en Ille-et-Vilaine, 250 dans le Finistère, entre 150 et 200 dans les Côtes d'Armor, idem pour le Morbihan.

- **Quelle possibilité pour un privé de solliciter le Syndicat pour monter une station ?**

-> C'est possible, mais la loi impose un Schéma Directeur des IRVE à l'échelle du département ou de la Région afin de garantir une bonne uniformité du déploiement des bornes et assurer des installations appropriées aux capacités du réseau. Intervention du SDE35 en tant que régulateur pour veiller à une réelle péréquation sur le département.

Le SDE35 n'est pas fournisseur d'énergie mais il fournit un service qui est la recharge électrique sur le domaine public en la facturant sur la base du kW donnée. Le Syndicat a fait le choix de ne pas faire payer au temps passé mais plutôt au kW consommé, car cela lui paraît plus juste pour l'utilisateur.

Les échanges sont importants avec les associations de consommateurs pour défendre le fonctionnement.

Tarifs de l'électricité non maîtrisés car régulés par des règles d'Etat :

- **Quelles solutions apporter aux consommateurs pour faire baisser les prix ?**

-> La boucle d'autoconsommation peut être une réponse au problème pour réussir à maîtriser sa facture (cf Point 3 de l'ordre du jour).

-> Dans le cadre du groupement d'achat passé avec les collectivités, il pourrait être possible d'utiliser les capacités de production de la SEM pour faire de la vente directe. L'étude juridique est en cours.

-> Le contrat avec Enercoop rend moins dépendant du marché. Son approvisionnement se fait avec des moyens de production d'électricité d'origine renouvelable, et seule une partie est faite sur le marché.

Des couvertures permettent de se prémunir des fluctuations, le lien direct est privilégié pour assurer une stabilité des prix.

A noter :

Jusqu'à la récente hausse des prix, les énergies renouvelables avaient besoin d'un soutien public pour être à un tarif intéressant mais actuellement le coût de production en énergies renouvelables est passé sous le prix du marché.

Le prix du marché est passé 2 fois au-dessus du prix de l'éolien et 3 fois au-dessus de celui du solaire.

BioGaz :

- **Quelles sont les matières premières utilisées pour faire du BioGaz ?**

-> 2 origines au BioGaz : la méthanisation de déchets organiques (agricoles et industries Agro-alimentaires et stations d'épuration) et la collecte de méthane issu d'anciens centres d'enfouissement de déchets.

2. Synthèse de l'audit sur les colonnes montantes électriques et les raccordements en communes urbaines

Présentation d'Elodie FAUSSURIER

Le support présenté lors de la CCSPL est disponible en cliquant sur le lien suivant :

<https://sharing.oodrive.com/share-access/sharings/XICnSyla.mqq9qFqL>

(Lien valide jusqu'au 30/06/2022)

- Le contrôle des contrats de concession figurant dans les missions historiques du SDE35, un certain nombre de contrôles sont réalisés chaque année. Le contrat actuel a été signé en 1992 avec Enedis et EDF.

Depuis 4 ans, ce contrôle de concession est mutualisé avec 3 autres Syndicats bretons, groupés en entente depuis 2011 (Brest Métropole Océan a été intégré à cette entente en 2019).

- Ces audits ont été effectués dans le cadre d'un accord-cadre, d'un groupement de commandes.

2 thématiques choisies : les raccordements des producteurs et des consommateurs en communes urbaines ; les colonnes montantes.

> Les raccordements en communes urbaines

Audit réalisé sur 60 dossiers.

Présentation des indicateurs de qualité de service. Peu d'éléments en ce qui concerne les grands producteurs.

Les objets d'analyse :

- Les délais d'envoi des propositions de raccordement, et des travaux de raccordement
- Les délais autres segments

- Le taux de recouvrement : rapport entre le montant facturé à l'utilisateur et la dépense réalisée par Enedis
- Qualité des devis / niveau de détails : souhait de plus de transparence
- Limites de l'exercice : manque de visibilité, refus d'Enedis de fournir certaines informations pourtant transmises dans d'autres régions.

■ Questions / Remarques :

- **Qu'est-ce qui justifie que les choses ne bougent pas dans le temps malgré les contrôles déjà effectués ?**

-> Le SDE35 est très attentif à l'amélioration des pratiques.

Cependant, Enedis ayant le monopole de gestion du réseau, le SDE35 vérifie seulement que l'application du contrat local est conforme et que l'application faite localement des prescriptions nationales correspond à ce qui lui semble juste. Ensuite, c'est dans son rôle de Syndicat de signifier ces points à faire évoluer au plan national, mais le poids est modeste pour faire bouger les pratiques.

- **Un redémarrage fort des demandes de raccordement est-il constaté ?**

-> Vision très partielle du Syndicat car Enedis a l'exclusivité des raccordements producteurs. Le contrôle se fait a posteriori. Le constat fait en tant qu'utilisateurs à travers la SEM (qui est un des producteurs parmi d'autres) permet de voir les difficultés. Les équipes d'Enedis sont conscientes de l'enjeu autour de ces raccordements producteurs, elles ne souhaitent pas freiner le développement des ENR.

Les délais vont s'allonger et les prix augmenter pendant certainement 1 ou 2 ans. Problème de stock pour les fournitures, pas d'approvisionnement, rallongement des délais de travaux.

D'autres éléments sont soulignés par le contrôle, comme la transparence sur les solutions alternatives par exemple.

- **Les 163% producteur HTA facturés ne prennent pas en compte les surcoûts des postes-source, mais le devraient-ils ?**

-> Difficile d'estimer le coût dû au manque de transparence. Les éléments en possession du Syndicat ne permettent pas de trancher. Enedis ne fournit pas toutes les informations concernant les affaires liées qui permettraient de réajuster les forts taux de recouvrement.

> Les colonnes montantes

Une colonne montante est un branchement collectif, y compris dans une copropriété, dès qu'il y a au moins deux points de livraison.

L'audit a porté sur 200 colonnes parmi plus de 56 000 colonnes montantes recensées sur les 4 syndicats bretons

- Rappel du contexte de l'audit
- Résultats du recensement pour intégration à l'inventaire comptable, à l'échelle du PEBreizh. Impact comptable avec fortes disparités.
- Analyse terrain réalisée pour vérifier la cohérence
- Les interventions dédiées Enedis

■ Questions / Remarques :

- **Quels sont les volumes de travaux sur les colonnes actuellement en cours sur l'ensemble de la Bretagne ?**

-> Pas de chiffrage possible. Refus d'Enedis de fournir le programme d'investissement.

- **Quelles suites données à tous ces constats ?**

-> C'est à Enedis d'effectuer les travaux sur ces ouvrages intégrés maintenant dans la concession. Si le constat est lié au génie civil ils doivent se rapprocher de la copropriété.

- **A quelle institution supérieure Enedis doit-il rendre des comptes ?**

-> Au SDE35 en tant qu'autorité concédante, uniquement dans les domaines spécifiés dans le contrat de concession. Ces contrôles seront par ailleurs présentés prochainement à Enedis

-> Au-delà, c'est la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie), en tant qu'instance nationale. La CRE travaille plutôt sur des aspects tarifaires (fixe les différents éléments de calculs).

-> La DGEC (Direction Générale Énergie Climat) assure la mission de contrôle national sur l'exercice d'Enedis.

-> EDF en tant que propriétaire.

3. Autoconsommation collective : projets de Langouët et Melesse

Présentation d'Antoine THÉRAIN

Le support complet présenté lors de la CCSPL est disponible en cliquant sur le lien suivant :

<https://sharing.oodrive.com/share-access/sharings/aqvmU2Ys.hllwlvIG>

(Lien valide jusqu'au 30/06/2022)

- Rappel de ce qu'est une boucle d'autoconsommation : une forme de circuit court de l'énergie.
- Présentation des acteurs d'une autoconsommation collective et de ses grands principes.
- Exemple de Langouët qui a été le 1^{er} accompagné : portage du projet, montage juridique, description de l'opération avec notamment la définition des règles de répartition, et bilan de l'opération après 1 an de fonctionnement.
- Exemple de Melesse avec ses deux limites : rend dépendants d'un financement par subvention et nécessite de mettre en place une animation pour recruter les consommateurs.

■ Questions / Remarques :

> Projet de Langouët :

- **9 autoconsommateurs actuellement, y a-t-il une volonté d'augmenter ce nombre ?**

-> Oui, ce sont les prochaines étapes. Il va falloir produire davantage, voir comment intégrer des producteurs nouveaux pour une communauté énergétique. En attente d'un décret national. Frein juridique qui est en cours d'être levé.

- **Quelle sécurisation en cas de panne ?**

-> Pas de reconstruction de réseau de distribution, on utilise le réseau public. Lien entre consommateur et producteur basés localement qui sécurise les prix de l'énergie pour la part autoconsommée. Responsabilise les consommateurs sur leur production.

- **Le coût est-il le même dans ce système que dans le système traditionnel ?**

-> Non, il y a 2 fournisseurs : 1 fournisseur local (Solai Lann Coat) et 1 fournisseur traditionnel au prix du fournisseur. Ce qui déclenche le basculement d'un contrat de fourniture à l'autre, c'est l'heure de consommation. Moins de renforcements de réseaux pour amener de l'électricité.

- **Quelle répartition de l'outil d'investissement ?**

-> Energ'iv porte intégralement le coût de l'outil de production et se rémunère sur la vente d'électricité sur 20 ans.

=> Actuellement, période de test de ce type de modèle. Cela demande beaucoup de temps d'animation. Une vingtaine de boucles d'autoconsommation existent en France.

Vrai engouement local, réel enjeu pour augmenter la production. Il y a de grandes chances pour que cela vienne à se développer.

C'est le compteur Linky qui permet d'étudier les consommations, Enedis accompagne le projet du début à la fin.

> Projet de Melesse :

- **Les capacités de stockage ont-elles été intégrées ?**

-> Non, pas pour le moment. Le grand principe de l'autoconsommation collective est d'être dans le flux. Cependant, si l'on veut passer à l'usage de masse, il faudra effectivement les intégrer.

La prochaine réunion CCSPL se tiendra **le 24/11/2021 à 10h**, en présence d'EDF et ENEDIS qui nous présenteront à leur tour leur rapport d'activité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.